

## Les Chypriotes turcs, la Turquie et l'intégration européenne : un bien étrange triangle

Gilles Bertrand\*

### RÉSUMÉ

La question de Chypre est l'une des plus difficiles que la Turquie ait à résoudre avant d'adhérer à l'Union européenne. L'adhésion de la république de Chypre paraît possible même si aucun accord intercommunautaire n'est trouvé. Pas celle de la Turquie. La communauté chypriote turque est elle-même divisée et ne constitue pas un bloc monolithique derrière Rauf Denktash, comme semblent encore le croire les dirigeants chypriotes grecs. Rauf Denktash et la droite nationaliste conservent encore une certaine légitimité acquise au cours du conflit avec les nationalistes chypriotes grecs. Mais la droite chypriote turque se maintient au pouvoir grâce aux votes des colons turcs et au soutien de la classe politique et de l'armée turque. La gauche chypriote turque, plus favorable à l'adhésion, craint la pérennisation de la partition en cas d'adhésion sans accord intercommunautaire préalable ou simultané. Le mouvement bicommunautaire prépare activement la réconciliation, un accord et l'adhésion à l'UE mais il souffre de l'hostilité des autorités chypriotes turques et turques et du manque patent de soutien de la part des dirigeants politiques chypriotes grecs.

### ABSTRACT

For Turkey, the Cyprus question is one of the most difficult to resolve before its accession to the European Union. The accession of the Republic of Cyprus seems possible even without an intercommunal agreement. Not Turkey's accession, though. The Turkish Cypriot community is divided and not a monolithic block behind Rauf Denktash, as the Greek Cypriot leaders still seem to believe. Rauf Denktash and the nationalist Right still have legitimacy thanks to their conflict with Greek Cypriot nationalists. But the Turkish Cypriot Right stays in power thanks to the Turkish settlers' votes and the support of Turkish politicians and army. The Turkish Cypriot Left, more favourable to the accession, fears the perpetuation of partition in case of accession without a previous or simultaneous intercommunal agreement. The bicommunal movement prepares actively reconciliation, agreement and accession to the EU but suffers hostility from Turkish and Turkish Cypriot authorities and the very lack of support from the Greek Cypriot political leaders.

\* Institut d'études politiques de Paris

La question de Chypre n'est pas la moindre de celles auxquelles la Turquie doit faire face dans sa marche vers l'intégration européenne. Juridiquement, qu'elle le veuille ou non, la république de Turquie occupe militairement une partie d'un État reconnu comme souverain internationalement. Il est donc tout à fait invraisemblable que les États-membres de l'Union européenne, et pas seulement la Grèce, acceptent en leur sein une telle situation. D'autant que la république de Chypre est également candidate et pourrait adhérer à l'UE longtemps avant la Turquie. Jusqu'à la candidature de la république de Chypre à l'UE, la donne diplomatique était figée : la Turquie reconnaît et soutient la « République turque de Chypre du Nord » (RTCN) présidée par Rauf Denktash et affirme que la question chypriote a été réglée par la partition *de facto* effectuée le 16 août 1974 avec l'arrêt de la progression des troupes turques sur la ligne Attila et l'échange de population entre les deux zones (1974-1975). Hormis l'accord formalisant cet échange (Vienne, juillet 1975), les négociations dites intercommunautaires n'ont jamais abouti, malgré les efforts des secrétaires généraux successifs des Nations unies<sup>1</sup>.

Comment pourrait-il en être autrement puisqu'aucun dirigeant turc, à l'exception notable de Turgut Özal, n'a jamais remis en cause la doctrine officielle (selon laquelle il n'y a plus de question chypriote depuis 1974) ? Pourquoi Rauf Denktash négocierait-il la réunification ou au moins la fédération - voire la confédération - alors qu'il réclame inlassablement depuis vingt-cinq ans la souveraineté sur la zone nord et qu'il a proclamé la « RTCN » en 1983 dans ce but ? De son côté, le gouvernement de la république de Chypre s'en est toujours tenu aux négociations avec Rauf Denktash, reconnu internationalement comme le chef de la communauté chypriote turque, bénéficiant de l'héritage de la fonction de vice-président instituée par la constitution de 1960. Cette approche, juriciste, très soucieuse des règles de la diplomatie, n'a donc donné aucun résultat. La candidature à l'UE apparaissait à l'origine comme une fuite en avant face au blocage des négociations. Après le sommet de Luxembourg (décembre 1997), fermant la porte de l'UE à la Turquie, la candidature chypriote semble mener à une autre impasse. Le revirement que constitue la décision

prise à Helsinki (décembre 1999) d'inscrire la Turquie sur la liste des États candidats, met, en revanche, le gouvernement turc au pied du mur à Chypre.

Les candidatures chypriote et turque à l'UE ne bousculent pas seulement la routine des négociations officielles. Surtout, elles contraignent les dirigeants chypriotes et turcs à faire face à leurs responsabilités, à répondre aux exigences de l'UE, tant économiques que politiques. Ces dernières ne peuvent pas aisément faire l'objet de contestation puisqu'elles vont dans le sens d'une plus grande démocratisation, d'un meilleur respect des libertés publiques et des droits de l'homme en général (critères de Copenhague, 1993).

Pour les dirigeants de la république de Chypre, le respect des critères de Copenhague ne fait guère problème. L'économie de la zone sud est prospère : les critères de convergence pour l'union économique et monétaire (critères de Maastricht) sont atteints dès 1995. Quant à la transposition de l'acquis communautaire dans la législation, elle ne devrait pas poser de problème majeur. Associée à la Communauté européenne dès 1972, la république de Chypre ne fait acte de candidature que le 4 juillet 1990. Georges Vassiliou, alors président de la république de Chypre (1988-1993), tire les conclusions de la fin de la Bipolarité, qui se traduit notamment par l'accroissement de l'importance de la Communauté européenne sur la scène politique mondiale. L'idée à l'origine de cette candidature est qu'elle pourrait faciliter la mise au point d'une solution en plaçant Chypre non plus dans le cadre du jeu des trois puissances garantes, Grande-Bretagne, Grèce et Turquie, mais dans un cadre de respect de la démocratie et des droits de l'homme qu'offre l'UE et qui serait susceptible de rassurer les Chypriotes turcs à l'avenir. Les deux zones de Chypre pourraient alors se réunir dans ce cadre européen, d'abord par le biais de l'économie et de la coopération technique en vue de l'adhésion suivant un mécanisme de *spill-over* cher aux fonctionnalistes. L'avis de la Commission européenne a été rendu le 30 juin 1993 et avalisé par le Conseil des ministres le 4 octobre 1993. Le 6 mars 1995 la Grèce accepte de lever son veto à l'union douanière UE-Turquie en échange de la promesse de ses partenaires que les négociations d'adhésion de Chypre commenceront six mois après la fin de la

conférence intergouvernementale de 1996. Le Conseil européen, réuni à Luxembourg les 12 et 13 décembre 1997, a décidé d'entamer les négociations d'adhésion avec la république de Chypre, lesquelles commencent effectivement le 31 mars 1998.

Mais le point le plus important est que l'UE a demandé que les Chypriotes turcs soient associés au processus de négociation, l'adhésion de la république de Chypre étant comprise comme celle de toute l'île et pas seulement de la zone sud sous le contrôle effectif du gouvernement. Ce dernier n'a pas changé de stratégie et a donc adressé l'offre de participer aux négociations au président de la « RTCN », Rauf Denktash, toujours considéré comme le chef de la communauté chypriote turque. Et comme il fallait s'y attendre, celui-ci a décliné l'offre (officiellement le 16 mars 1998), avec plus de véhémence encore après le camouflet infligé à la Turquie au sommet de Luxembourg. La décision du sommet d'Helsinki vis-à-vis de la Turquie incite Rauf Denktash à plus de modération, mais il est clair que, nationaliste turc plus que chypriote turc, il n'envisage l'intégration de la « RTCN » (sous ce nom et comme État souverain) que dans la mesure où la Turquie entrerait simultanément dans l'UE. Constatant la fin de non-recevoir adressée par Rauf Denktash, le gouvernement de la république de Chypre n'est pas allé plus loin. Pourtant la Commission européenne et des organisations non gouvernementales de la zone sud ont noué des contacts avec des organisations non gouvernementales et des personnalités chypriotes turques favorables à l'intégration européenne dans un cadre plus « chypriote ».

Rauf Denktash et le gouvernement turc se trouvent ainsi pris en porte-à-faux : ils prétendent exprimer les aspirations d'une communauté qui est en réalité très divisée sur la question de l'adhésion à l'UE. Cependant, avant d'examiner les différentes positions, il nous faut revenir sur la véritable crise de légitimité que subit Rauf Denktash en tant que chef de la communauté chypriote turque. Cette crise est liée à la présence massive de colons turcs détenteurs de la citoyenneté de la « RTCN » et donc électeurs, ainsi qu'à celle de l'armée turque, censée protéger les Chypriotes turcs mais qui utilise la zone nord comme champ de manœuvre.

## La scène politique chypriote turque

La communauté chypriote grecque s'est fortement divisée autour de l'opposition entre communistes (AKEL) et nationalistes (EOKA) au cours de la lutte pour la décolonisation. Dans les années soixante, Mgr Makarios est de plus en plus critiqué par les énosistes jusqu'aboutistes, bientôt soutenus par la junte d'Athènes. Lors du coup d'État de juillet 1974, les socialistes d'EDEK se défendent les armes à la main contre les miliciens d'EOKA-B. Cette histoire-là est bien connue<sup>2</sup>. Celle des divisions internes à la communauté chypriote turque l'est beaucoup moins. Rappelons d'abord que celle-ci n'a pas de chef politico-religieux comparable à l'archevêque grec orthodoxe-ethnarque. Le processus de transformation de la communauté musulmane de Chypre en communauté turque de Chypre suit la victoire de Mustafa Kemal dans la guerre helléno-turque (1919-1922) et l'instauration de la république de Turquie sur les ruines de l'Empire ottoman.

Les nationalistes chypriotes turcs se satisfont de l'administration britannique pour autant que celle-ci signifie que l'île ne sera pas rattachée à la Grèce. Le mouvement pantouraniste turc réclame le rattachement de Chypre - ou au moins des Chypriotes turcs - à la Turquie, comme du reste de tous les territoires peuplés de turcophones<sup>3</sup>. Contre EOKA, est fondé une organisation clandestine paramilitaire, TMT (*Türk Müdafaa Teskilatı*, Organisation de défense turque), en mars 1957<sup>4</sup>. Vraisemblablement dirigée par Rauf Denktash<sup>5</sup>, celle-ci est encadrée par des officiers turcs. Mais le nationalisme est loin de faire l'unanimité au sein de la communauté chypriote turque. Des Chypriotes turcs militent au sein d'AKEL et du syndicat qui lui est lié, PEO (Pagkipria Ergatiki Omospondia, Fédération Ouvrière panchypriote). Ce syndicat fondé en 1941 comptait des adhérents chypriotes grecs mais aussi chypriotes turcs. Les grandes grèves dans les mines (1936, 1948) sont communes aux Chypriotes grecs et Chypriotes turcs<sup>6</sup>. Malgré les premières violences intercommunautaires, le défilé du 1er mai 1958, rassemblant Chypriotes grecs et turcs, provoque la colère des nationalistes. Ceux-ci menacent physiquement les dirigeants syndicaux -voire les assassinent comme ce fut le cas pour Dervis Ali Kavazoglu et Kosta Misiaouli en 1964 - et les contraignent

à la scission sur le critère de l'appartenance communautaire. Les nationalistes triomphent des deux côtés, mais plus encore au sein de la communauté chypriote turque, numériquement moins nombreuse, effrayée par le projet d'Enosis puis réfugiée dans des enclaves à la suite des troubles intercommunautaires de 1963-1964. TMT peut donc facilement l'encadrer, la contrôler, ce qui n'est pas toujours exempt de violence.

La gauche chypriote turque ne relève la tête qu'avec la création en 1970 du *Cumhuriyetçi Türk Partisi* (CTP, Parti républicain turc), fondé en 1970 par Ahmet Berberoglu, et qui se dit marxiste. Ahmet Berberoglu n'obtient certes que 21,8% des suffrages lors des élections présidentielles de 1976 (contre 76,6% à Rauf Denktash), mais il est soutenu par Fazıl Küçük qui s'est brouillé avec ce dernier. Les élections législatives de 1981 donnent la victoire aux partis de gauche et Alpay Durduran, alors dirigeant du TKP (*Toplumcu Kurtulus Partisi*, Parti socialiste/communautaire de Libération), aurait dû devenir Premier ministre. L'ambassadeur de Turquie en « RTCN » intervient cependant et obtient la défection du plus faible des partis de la coalition au profit de l'UBP (*Ulusal Birlik Partisi*, Parti de l'Unité nationale), fondé par Rauf Denktash en 1973. La même année 1981, celui-ci n'est réélu président de la « RTCN » qu'avec 51,7% des suffrages. Curieusement, en 1985, il obtient 70,2% des suffrages : cette volatilité de l'électorat est sans doute unique au monde. Comme est unique au monde le maintien au pouvoir de Rauf Denktash, vainqueur six fois de suite à l'élection présidentielle.

Ceci est d'autant plus étrange que, lors du référendum qui se tient un mois avant la présidentielle de 1985, les électeurs sont appelés à ratifier la constitution, donc la « RTCN », et que le « oui » n'a recueilli que 53,9% des inscrits, le « non » 22,9% tandis que 21,7% des électeurs se sont abstenus. La communauté chypriote turque paraît déjà très divisée et les électeurs sans doute assez déboussolés : par comparaison, le référendum sur la constitution de « l'État fédéré turc de Chypre » proclamé en 1975 avait attiré 72% des électeurs de la zone nord qui avaient voté « oui » à 99,4%. Les Chypriotes turcs paraissent donc favorables à une solution fédérale quand la proclamation uni-

latérale de l'indépendance (donc de la partition définitive de l'île) les convainc moins. La situation est bloquée depuis : Rauf Denktash est constamment réélu président, même s'il doit affronter un second tour en 1995 et obtient le désistement de son concurrent en 2000 grâce aux pressions exercées sur ce dernier par la Turquie.

### **La question des colons, maîtres du jeu électoral**

L'examen des mouvements migratoires concernant la zone nord de Chypre met en question la valeur de l'équation « électeurs de la zone nord de Chypre = les Chypriotes turcs » sur laquelle reposent la légitimité de Rauf Denktash comme chef de cette communauté et la validité des référendums et élections comme émanation de la volonté de celle-ci. En effet, suivant les recensements effectués par les autorités chypriotes turques, la croissance démographique de la zone nord est impressionnante : depuis 1974, sa population aurait augmenté de 71,5% (contre 27,6% en zone sud) !

Suivant les diverses sources, notamment le rapport Cucó sur « la structure démographique des communautés chypriotes » pour l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe<sup>7</sup> et les déclarations de responsables politiques et administratifs chypriotes turcs, le nombre de ressortissants turcs ayant acquis la citoyenneté de la « RTCN » et leurs enfants varie de 50 à 90 000, ce qui représente jusqu'à la moitié de la population de la zone nord<sup>8</sup>. Alpay Durduran avance le chiffre de 40 000 électeurs issus de l'immigration turque - contre 70 000 électeurs chypriotes turcs<sup>9</sup> - compte-tenu du fait que les colons ont davantage d'enfants qui ne sont pas en âge de voter.

Colons ou immigrés ? La thèse défendue par les autorités turques et chypriotes turques est que les citoyens turcs émigrent à Chypre car l'économie y est florissante et il faut combler le vide laissé par les Chypriotes grecs. Cette thèse ne tient évidemment pas, l'économie de la zone nord étant en situation de crise. Pour une grande partie des citoyens turcs concernés, l'installation à Chypre revêt un caractère organisé : le gouvernement turc a recruté des paysans anatoliens pour

venir peupler les villages grecs abandonnés et remettre les champs en culture. D'autres sont d'anciens officiers de l'armée ou des vétérans de l'intervention de 1974. Des villages entiers, particulièrement ceux votant pour les partis les plus nationalistes, ont été déplacés vers Chypre. La majorité de ces « immigrés » peut donc être appelée « colons » du fait de ce caractère partiellement organisé de la migration. Il s'agit de parachever l'épuration ethnique, de « turquifier » davantage les Chypriotes turcs et surtout d'augmenter la proportion de « Turcs » dans la population de l'île afin de revendiquer une part plus importante de pouvoir dans les futurs et hypothétiques organes fédéraux ou confédéraux qui sont négociés avec les Chypriotes grecs. Il s'agit aussi de légitimer la taille de la zone nord (34% du territoire) alors que les Chypriotes turcs ne représentaient originellement que 18% de la population de l'île. En dehors de ces objectifs « ethnonationalistes » et qui semblent plus compliquer qu'empêcher toute solution de compromis avec les Chypriotes grecs. Selon plusieurs de nos sources, l'État-major général de l'armée turque aurait accéléré la colonisation à partir de 1983-84 en raison de l'arrivée au pouvoir de Turgut Özal, dont les généraux craignaient, semble-t-il, qu'il ne « brade » la « République turque de Chypre-nord » dont la proclamation a été imposée au nouveau Premier ministre comme un « fait accompli »<sup>10</sup>. D'autre part, Rauf Denktaş peut s'appuyer sur ces colons, électorat plutôt nationaliste, pour se maintenir au pouvoir et refuser toute réconciliation avec des Chypriotes grecs. Les colons y sont forcément opposés, dans la mesure où un accord en ce sens contraindrait toute ou partie d'entre eux à retourner en Turquie.

Enfin, la colonisation/immigration pallie et se trouve en forte interaction avec l'émigration chypriote turque. Commencée à l'époque des enclaves (1963-1974), elle s'est accélérée ensuite. Ses motivations sont aujourd'hui d'ordre économique (manque de débouchés pour les plus diplômés, concurrence des colons/immigrés pour les autres, crise) mais aussi politiques. Ainsi, alors que les partisans de la réconciliation se montrent discrets à Chypre, ils sont nettement plus visibles et actifs à Londres. Les partis d'opposition, notamment le CTP, y sont bien représentés alors que Rauf Denktaş accuse périodiquement ceux qui



émigrent de « trahir » la « RTCN » en en donnant une mauvaise image.

Pas plus que pour l'immigration, nous ne disposons de chiffres précis pour l'émigration, ce qui participe à l'opacité entourant les proportions exactes de Chypriotes turcs et de Turcs dans la population de la zone nord. Cette absence de données tient, pour la « RTCN », à la répugnance à avouer l'existence et l'ampleur du phénomène. Quant aux pays d'accueil, dont le premier d'entre eux, à savoir la Grande-Bretagne, ils ne procèdent à aucun recensement particulier des Chypriotes turcs. Ceux-ci sont comptés dans les statistiques comme des ressortissants chypriotes s'ils n'ont pas la citoyenneté britannique. Selon le gouvernement de la république de Chypre, 57 000 Chypriotes turcs auraient émigré entre 1974 et 1993<sup>11</sup>. Özker Özgür, ancien président du CTP de 1976 à 1995 et ancien Vice-premier ministre de 1993 à 1995, a évalué le nombre d'émigrés à 30 000 mais sur deux périodes différentes<sup>12</sup>. La communauté chypriote turque en Grande-Bretagne compterait pourtant de 60 à 90 000 personnes, chiffre qui incluerait les deuxième, voire troisième génération<sup>13</sup>.

### **La question de la légitimité de Rauf Denktash et de la présence militaire turque du point de vue des Chypriotes turcs**

Il faut donc parler d'un véritable escapisme des Chypriotes turcs. Le résultat le plus évident de ces mouvements migratoires contradictoires, de Turquie vers la zone nord, de celle-ci vers l'extérieur<sup>14</sup>, est que Rauf Denktash est de moins en moins le chef de la communauté chypriote turque mais de plus en plus le représentant élu des colons turcs. Mis en ballottage en 1995 et 2000, il ne serait donc certainement plus élu si seuls les Chypriotes turcs votaient. Mais ce n'est pas seulement Rauf Denktash qui est mis en cause. Depuis 1974, l'État turc, et particulièrement son armée, se présentent comme les protecteurs de la communauté chypriote turque toujours menacée, selon la propagande nationaliste, par une volonté exterminatrice des Chypriotes grecs. Or, loin de se sentir en sécurité, les Chypriotes turcs quittent la zone nord en masse.

Certes, l'État turc ménage les opposants à Rauf Denktaş, alors que la politique de répression des dissidents est nettement plus dure en Turquie. Toutefois, le dirigeant politique Alpay Durduran a été la cible de trois actions d'intimidation : en 1989 et en 1991 des attentats à la bombe ont détruit sa voiture. En 1993, le siège de son parti, le YKP (*Yeni Kıbrıs Partisi*, Parti pour une nouvelle Chypre), a été criblé de balles. En 1992, les journaux chypriotes turcs ont reçu un message écrit annonçant la création de Türk Intikam Teskilatı (TIT, Organisation de la Vengeance turque) qui menaçait de s'en prendre à tous les « ennemis de la Turquie » dont les Kurdes et les Chypriotes turcs ayant des contacts avec les Chypriotes grecs<sup>15</sup>. En 1996, TIT a revendiqué l'assassinat du journaliste d'opposition Kutlu Adalı<sup>16</sup> et en 1998, la tentative d'assassinat contre le président de la Ligue des droits de l'Homme de Turquie, Akın Birdal<sup>17</sup>. Les meurtriers de Kutlu Adalı n'ont jamais été identifiés ; sa veuve et sa fille ont déposé une requête auprès de la Commission européenne des droits de l'homme, estimant que l'enquête a été bâclée, l'autopsie n'ayant même pas été pratiquée. Les « loups gris » (extrême-droite) sont également à l'origine des seules violences « intercommunautaires » civiles depuis 1974 : ils ont battu à mort le Chypriote grec Tassos Isaac en août 1996, lors d'une manifestation de motocyclistes nationalistes chypriotes grecs (mais non-armés, eux) le long de la « Ligne verte ». Tout récemment, plusieurs journalistes du quotidien chypriote turc d'opposition *Avrupa* ont été accusés d'espionnage au profit de la république de Chypre et arrêtés, puis placés en liberté provisoire<sup>18</sup>.

Il semble donc que les pratiques répressives de Turquie s'exportent vers Chypre, ce qui augure mal de l'évolution de la situation et des progrès en matière de droits de l'homme en Turquie même. À la suite du discours du vice-premier ministre de la « RTCN », Mustafa Akıncı, également président du TKP, demandant que la police et les pompiers ne soient plus rattachés au commandement du corps expéditionnaire turc mais au ministère de l'Intérieur de la « RTCN », le Premier ministre turc, Bülent Ecevit, n'a rien trouvé de mieux à proposer que l'instauration d'un régime présidentiel en « RTCN »<sup>19</sup>. Le vice-premier ministre turc, Mesut Yılmaz, recommande qu'un gouvernement de

technocrates (comprendre : fidèles à la Turquie) soit mis en place, sur le modèle du gouvernement désigné après le coup d'État du 12 mars 1971 en Turquie<sup>20</sup>... Les positions des différents partis vis-à-vis de l'adhésion à l'UE et donc, indirectement, de l'avenir de Chypre doivent être comprises dans ce contexte-là.

### **L'attitude des partis de gauche à l'égard du processus d'adhésion à l'UE**

Quatre grands partis se partagent la scène politique chypriote turque. Dervis Eroglu, le Premier ministre et président de l'UBP, est entré en conflit avec Rauf Denktash durant l'été 1993, a exclu ses proches du parti puis s'est présenté contre lui à l'élection présidentielle de 1995. Le fils de Rauf Denktash, Serdar, et Hakkî Hatun, président de la Chambre des représentants, ont formé, dès 1993, un parti dissident de l'UBP, le Demokrat Parti, auquel ils ont attribué la curieuse étiquette d'« atatürkiste libéral ». La référence est explicite (le nom est le même) au parti turc des années 1950 dirigé par Adnan Menderes. Les divergences idéologiques entre l'UBP et le DP ne sont guère évidentes. Tous les deux sont favorables au maintien du *statu quo* actuel, c'est-à-dire de la partition et de la présence de troupes turques dans la zone nord. Tous les deux demandent la reconnaissance internationale de la « RTCN » et, éventuellement, une solution confédérale telle que la propose Rauf Denktash.

Les deux partis ne sont disposés à accepter l'entrée dans l'Union européenne qu'après une « solution » et si et seulement si la Turquie devient membre simultanément. Cette position est évidemment dans la logique du jeu de dupes auquel tente de se livrer Rauf Denktash. La « solution » qu'il prône est la confédération, concept pour le moins flou : il peut renvoyer au modèle de la Confédération helvétique - ce qui peut rassurer la « communauté internationale » - mais aussi au modèle des accords de Dayton sur la Bosnie-Herzégovine (décembre 1995) par lesquels la « république serbe de Bosnie » n'est certes pas reconnue officiellement mais dispose d'une large autonomie, dont le droit de conclure

des accords avec des États-tiers (en l'occurrence la Yougoslavie) sans avoir à en demander l'autorisation de la présidence fédérale bosniaque. En cas de négociation d'une solution confédérale, il ne fait pas de doute que Rauf Denktash réclamerait un tel droit, de manière à continuer à négocier des accords avec Ankara sans en référer à la présidence chypriote. En tout cas, il demeure inflexible sur la revendication de la souveraineté, ce qui reviendrait au même : deux États indépendants à Chypre, dont la « RTCN », qui pourrait donc passer souverainement des accords avec qui elle le souhaite, sans droit de veto de la présidence commune, s'il y en a une.

La constitution de 1960 interdit l'adhésion de la république de Chypre à toute organisation internationale dont ne feraient pas également partie les puissances garantes. S'appuyant sur ce point, Rauf Denktash, l'UBP et le DP refusent toute adhésion à l'UE sans celle de la Turquie. Nationaliste turc refusant toute spécificité chypriote, Rauf Denktash souhaite bien l'intégration, mais avec la Turquie. D'où cette invocation opportune de la constitution de 1960 (alors que la « RTCN » est dotée d'une autre constitution). Si la Turquie entrait dans l'UE, alors Rauf Denktash estimerait logique que la « RTCN » y entre aussi. Dans ce cas, la « RTCN » demeurerait ce qu'elle est aujourd'hui : un satellite de la Turquie. Bien évidemment, un tel scénario (la reconnaissance internationale de la « RTCN » puis son entrée en tant que telle dans l'UE le même jour que la Turquie, dans les conditions de dépendance actuelles) est tout simplement inacceptable pour le gouvernement de la république de Chypre comme pour l'UE.

Deux éminents et influents intellectuels turcs proches de Rauf Denktash, les professeurs Mümtaz Soysal et Erol Manisalı, s'opposent d'ailleurs à l'adhésion de Chypre à l'UE. Mümtaz Soysal, ancien ministre des Affaires étrangères de Turquie (1994), ne souhaite pas que cette dernière adhère en raison des abandons de souveraineté que les politiques communautaires supposent et des politiques économiques néo-libérales prescrites dans le traité de Maastricht. Il estime que le compromis de mars 1995 (l'ouverture des négociations UE-chypriotes grecs contre l'union douanière UE-Turquie) est une erreur majeure du Premier ministre d'alors, Tansu Çiller<sup>21</sup>. Erol Manisalı, professeur d'é-

conomie à l'Université d'Istanbul et président de la Kibrîs Vakfî (Fondation pour Chypre) considère que l'adhésion de la partie chypriote grecque à l'UE signifie en pratique l'annexion de la zone sud par la Grèce, ce qui ne peut que provoquer « l'intégration » de la zone nord à la Turquie - notamment en matière de politique extérieure<sup>22</sup>. Le même Erol Manisalî considère que le sommet d'Helsinki n'a rien changé à la situation :

*Even if Turkey enters the EU, the only realistic formula is that:*

*- The Turkish and Greek Cypriots join the EU under the confederation formula*

*- or that they join the EU as a Turkish Cypriot state and a Greek Cypriot state.<sup>23</sup>*

Dervis Eroglu, qui aspire à devenir le prochain président de la « RTCN » (d'où son différend avec Rauf Denktash, peu disposé à prendre sa retraite), adopte une position légèrement nuancée à l'égard de l'adhésion. Il paraît davantage soucieux de préserver, à terme, une marge de manœuvre pour la « RTCN » par rapport à la Turquie. L'entrée simultanée d'une confédération chypriote et de la Turquie permettrait, est-il en droit de penser, de se tenir à une certaine distance de la Turquie - qui resterait militairement présente dans l'île - tout en limitant au minimum la coopération avec les Chypriotes grecs.

Mustafa Akîncî, président du TKP et vice-premier ministre depuis décembre 1998 dans un gouvernement de coalition avec l'UBP, ne rejette actuellement ni la fédération ni la confédération mais s'interroge sur le contenu d'un accord futur qui devra reconnaître le « partenariat » et le partage du pouvoir entre Chypriotes grecs et turcs<sup>24</sup>. Il estime que l'administration autonome chypriote turque est légitime et devra continuer de fonctionner quel que soit l'accord. Il est favorable à l'adhésion de Chypre à l'UE mais après une solution et à condition que les Chypriotes turcs participent aux négociations. Il ne fait pas de l'adhésion simultanée de la Turquie une précondition. Après le sommet de Luxembourg, une telle position était pour le moins courageuse,

le TKP étant mal vu des autorités turques. Le sommet d'Helsinki conforte Mustafa Akîncî : Chypre peut entrer sans problème dans l'UE, puisque la Turquie y entrera aussi, quelques années plus tard.

L'actuel président du CTP, Mehmet Ali Talat<sup>25</sup>, ne soutient pas la demande de reconnaissance de la « RTCN ». Il est favorable à l'adhésion de Chypre à l'Union européenne qu'il juge bénéfique pour les Chypriotes turcs tant sur le plan économique que sur celui de la sécurité, dans la mesure où le gouvernement et les partis chypriotes grecs ne lui inspirent guère confiance. Il considère en revanche qu'une adhésion avant la solution, en se réduisant à la seule partie sud de l'île aurait l'effet pervers de pérenniser la partition. Il faudrait donc geler les négociations d'adhésion. Il se montre également prudent quant au rôle futur de la Turquie dans l'île : la présence de ses troupes lui paraît nécessaire tant que la confiance entre les deux communautés ne sera pas totalement restaurée. L'adhésion de la Turquie est une autre question. Il estime que la décision prise à Luxembourg à son endroit était une maladresse. La décision d'Helsinki ne peut que conforter sa position, comme celle de son collègue du TKP, puisque la candidature turque est acceptée et que donc la question de la candidature de Chypre à une organisation qui jusque-là refusait celle de la Turquie ne se pose plus.

Malgré ses scores électoraux modestes (1,2% aux législatives de 1993, 2,6% à celles de 1998), il paraît important d'évoquer ici la position du cinquième parti chypriote turc, le YKP, devenu en 1999 le *Yürtsever Birlik Hareketi* (Mouvement de l'Union patriotique). Et ce pour plusieurs raisons : la première tient à la personnalité des deux dirigeants du YBH, Alpay Durduran et Özker Özgür, entrés en politique en 1975, plusieurs fois candidats à la présidentielle, très connus en zone nord comme en zone sud et les partisans les plus clairs d'une réconciliation. Cette position place le parti à l'extrême-gauche sur la scène politique de la zone nord quand son idéologie le situe plutôt au centre-gauche. Le YBH est favorable à une solution fédérale et s'oppose à la souveraineté de la « RTCN » - Alpay Durduran s'était déjà opposé à sa proclamation en 1983 et avait alors été marginalisé au sein de son parti d'alors, le TKP. La décision prise à Helsinki concernant la

Turquie n'a guère d'incidence sur la position du YBH : Alpay Durduran n'a jamais fait de l'adhésion de la Turquie une précondition à celle de Chypre<sup>26</sup>. Il estime que l'adhésion de la république de Chypre pourrait avoir lieu avant même une solution, position unique en zone nord. Selon lui, l'adhésion de Chypre à l'UE devrait garantir la sécurité et le respect des droits des Chypriotes turcs au sein de la république (fédérale) de Chypre. Que ces garanties soient données avant ou après un accord intercommunautaire, ceci semble être une question secondaire. Lors de notre entretien (après le sommet de Luxembourg mais avant celui d'Helsinki), Alpay Durduran estimait même que la Turquie donnait implicitement raison au Conseil européen : par son blocage d'une solution à Chypre, elle montrait effectivement qu'elle n'était pas prête à entrer dans l'UE, c'est-à-dire à accepter ses règles de la négociation et du compromis.

### **Les initiatives non politiques en faveur de l'adhésion à l'UE**

La position du YBH est également intéressante en ce qu'elle est l'écho des discussions internes à différents groupes non politiques favorables à la réconciliation et, dans cette optique, à l'adhésion à l'UE comme offrant des garanties suffisantes que les Chypriotes grecs, majoritaires, respecteront les droits des Chypriotes turcs. Depuis le début des années 1990, le dialogue bicommunautaire au niveau de la « société civile » a connu un développement sans précédent, avec le soutien de l'ONU et des États-Unis, mais aussi, depuis l'acceptation de la candidature chypriote, de l'UE.

Les syndicats ont été les premiers à entamer des discussions sur les implications d'une future adhésion à l'UE, principalement sur le droit du travail. Leur dialogue s'est institutionnalisé à partir de 1994 dans le cadre du All Cyprus Trade Union Forum, avec l'appui de la Direction générale 10 de la Commission européenne et de la Confédération européenne des syndicats. Seize organisations chypriotes y participent, dont les six centrales syndicales les plus importantes. Il s'agit donc d'une contestation de poids de la politique de refus,

voulue par Rauf Denktash, de participation aux négociations officielles UE-république de Chypre.

L'adhésion à l'UE intéresse aussi ce qu'il est convenu d'appeler le mouvement bicommunautaire, lequel mobilise plusieurs milliers de personnes dans un dialogue désormais quasi-permanent (grâce à internet) malgré les obstacles mis aux rencontres par les autorités de la « RTCN ». Plusieurs groupes, formés selon le secteur d'activités (comme celui des juristes ou des hommes d'affaires) ou suivant des thèmes donnés (écologie, féminisme, etc.) discutent des conséquences à court, moyen et long termes de l'adhésion de Chypre à l'UE. Ainsi le groupe des juristes discute-t-il de la transposition du droit communautaire dans le droit chypriote (fondé sur le droit britannique, que ce soit au nord ou au sud de l'île). Le groupe des enseignants a, par exemple, invité le professeur Alfred Grosser à donner une série de conférences sur la réconciliation franco-allemande (mai 1997), avec le soutien de l'UE. Il existe aussi des groupes travaillant uniquement sur l'adhésion à l'UE. À l'intérieur de ces groupes, les opinions des Chypriotes turcs ne sont souvent guère différentes de celles des Chypriotes grecs. Le point le plus important reste néanmoins que, même chez ces activistes, le manque de confiance à l'égard des Chypriotes grecs, ou du moins de leurs dirigeants, est patent. L'UE est alors considérée comme devant fournir des garanties de sécurité et du respect de leurs droits aux Chypriotes turcs. Parmi la vingtaine d'activistes chypriotes turcs que nous avons interviewés, peu semblent préoccupés par la question de l'adhésion de la Turquie, même ceux qui estiment que celle-ci doit maintenir des troupes à Chypre après un accord.

La Commission européenne invite désormais régulièrement des personnalités et représentants d'organisations non gouvernementales des deux zones de Chypre à venir à Bruxelles discuter des modalités de l'adhésion de toute l'île et à donner leur avis sur les négociations en cours. Ces voyages à Bruxelles sont pourtant risqués pour les Chypriotes turcs, alors accusés de trahison envers la « RTCN » par Rauf Denktash. Ce dernier refuse en tout cas de discuter avec les représentants de l'UE à Chypre, seuls les Américains et les représen-



tants onusiens trouvant grâce à ses yeux. La faible position de l'UE à Chypre s'explique aussi par le manque de moyens dont dispose sa représentation, le manque de suivi des politiques décidées à Bruxelles et les relations pour le moins ambiguës qu'entretiennent la plupart des États-membres (dont les « grands », Allemagne, France, Grande-Bretagne et Italie) avec la Turquie.

La position des hommes d'affaires chypriotes turcs au sujet de l'adhésion à l'UE est particulièrement intéressante. Ces derniers subissent une double pression. D'une part, l'embargo décrété par le gouvernement de la république de Chypre contre la zone nord et soutenu par « la communauté internationale ». Cet embargo se trouve renforcé par l'arrêt de la Cour de Justice des Communautés européennes C-432/92, "The Queen/Minister of Agriculture, Fisheries and Food, ex parte S.P. Anastasiou (Pissouri) e.a." du 7 juillet 1994. Saisie par un exportateur chypriote grec, la Cour met fin à la « reconnaissance des certificats de circulation et des certificats phytosanitaires en provenance de la partie de Chypre située au nord de la zone tampon des Nations unies ». D'autre part, les firmes turques, notamment les groupes les plus importants, mettent progressivement la main sur l'économie de la zone nord, marginalisant les importateurs chypriotes turcs au profit de filiales dirigées par des cadres venus de Turquie.

Les Chypriotes turcs seraient donc avantagés par une adhésion et une solution qui leur réouvriraient les portes de l'UE. Le marché turc est moins intéressant pour eux : ils ne sont pas de taille à concurrencer les firmes turques et les productions (industrielles et agricoles) sont plus concurrentielles que complémentaires. La main-d'œuvre étant plus chère à Chypre qu'en Turquie, le résultat d'une telle compétition est connu d'avance. Les fruits et légumes turcs envahissent déjà le marché de la zone nord en raison de cette différence de coût. La réunification (au moins en termes de marché) de l'île mettrait au contraire les hommes d'affaires chypriotes turcs en concurrence avec leurs homologues chypriotes grecs (notamment dans le secteur-clé des importations), situation qui existait avant la partition et dont les Chypriotes turcs se tiraient bien. L'adhésion de la Turquie à l'UE n'est donc pas perçue comme indispensable à ces entrepreneurs mais elle

serait un atout supplémentaire pour eux : quelle que soit la situation politique, l'île devrait rester un client important de la Turquie et les Chypriotes turcs les intermédiaires privilégiés dans ces relations. Même Mustafa Damdelen, président de l'Association des hommes d'affaires de la « RTCN », qui explique que la « RTCN » doit préalablement devenir un État souverain, n'envisage cette partition *de jure* que comme une phase transitoire vers l'adhésion des deux États à l'UE et, consécutivement, leur réunification<sup>27</sup>.

La décision de Luxembourg concernant la Turquie mettait les partisans chypriotes turcs de la réunification et de l'adhésion à l'UE dans une position délicate vis-à-vis de la « RTCN » qui reste souvent considérée comme l'expression politique de la communauté chypriote turque et vis-à-vis de la Turquie avec laquelle les relations sont empreintes de sentiments contradictoires, entre le respect et l'admiration dus à la puissance protectrice et la perception croissante qu'il s'agit d'une occupation - sans parler du ressentiment à l'égard des immigrants/colons anatoliens. La décision d'Helsinki place au contraire les dirigeants turcs en face de leurs responsabilités à Chypre. S'ils continuent de soutenir sans réserve Rauf Denktash et le processus d'annexion (économique, l'annexion militaire ayant été faite en 1974) de la zone nord à la Turquie, ils susciteront les protestations de l'UE dont la Commission, comme les États-membres, réclament la solution du problème chypriote et non la partition. Il est tout simplement impossible que la Turquie adhère à l'UE en se trouvant juridiquement dans la position d'une puissance occupante à Chypre. Politiquement, cette situation devient de moins en moins tenable alors qu'une fraction de plus en plus importante de la communauté chypriote turque affirme publiquement son mécontentement à l'égard de la présence des troupes et des colons/immigrants turcs. Chypre constitue donc un test de la volonté réelle des dirigeants turcs d'adhérer à l'UE et à son système de valeurs et à son mode de fonctionnement. Mais il revient aussi au gouvernement de la république de Chypre, et à la communauté chypriote grecque, de multiplier les gestes de réconciliation et d'ouverture, non envers les autorités de la « RTCN » et de Rauf Denktash, qui n'en ont que faire, mais à l'égard de la communauté chypriote turque, ou plutôt : de leurs concitoyens chypriotes turcs.

NOTES

1. Jean-Michel Favre, « Le Secrétaire général des Nations Unies et le problème de Chypre : éloge de la patience », **CEMOTI**, (17), janvier-juin 1994, p. 255-285.
2. Lire, par exemple, Michael Attalides, **Cyprus. Nationalism and International Politics**, Edinburgh, Q Press Ltd, 1979, 226 p. ou Jean-François Drevet, **Chypre, île extrême. Chronique d'une Europe oubliée**, Paris, Syros/Alternatives, 1991, 333 p.
3. Voir Jacob M. Landau, **Pan-Turkism. From Irredentism to Cooperation**, London, Hurst & Co., 1995, 275 p.
4. Lire Niyazi Kızılyürek, **Kypros : To Adixodo ton Ethnikismon** [Chypre : l'impasse des nationalismes], Athina, Ekdosis Mavti Lista, 1999, p. 61 et suivantes.
5. Accusation formulée régulièrement par ses opposants dont, par exemple, Arif Hasan Tahsin, ancien président du syndicat des enseignants KTÖS dans un article publié par le quotidien de Nicosie **Avrupa** du 15 décembre 1997.
6. Voir Michalis Michaelides, "The Turkish Cypriot Working Class and the Cyprus Labour Movement 1920-1963", **Cyprus Review**, 5 (2), Fall 1993, p. 33-77 et Panteli Varnava, **Koinoi ergatikoi agones Ellinokypriou ke Tourkokypriou (gegonota mesa apo tin Istoría)**, [Luttes ouvrières communes des Chypriotes grecs et des Chypriotes turcs (faits tirés de l'histoire)], Lefkosia, publié à compte d'auteur, 1997, 116 p.
7. Mission effectuée par le rapporteur Mario Cucó en novembre 1991, rapport Doc. 6589 du 27 avril 1992.
8. Dans le rapport Cucó, l'UNFICYP évalue le nombre de colons à 40 à 45 000 ; et les partis de gauche, de 30 à 50 000. Le gouvernement de la république de Chypre estime le nombre de « colons turcs illégaux » à 114 000 à la fin de 1998 (**Nouvelles de Chypre, Bulletin d'information de l'Ambassade de Chypre en France**, n°89, février 1999). Le conseiller économique de Rauf Denktash, Ahmed Aker, a déclaré à l'AFP (6 juillet 1997) que les colons turcs représentent 45% de la population soit environ 89 000 personnes. Le directeur du département d'Immigration de la « RTCN », Mustafa Miralay, affirme que 49 000 personnes (dont seulement 2 non-Turcs) ont acquis la citoyenneté entre 1984 et 1999 (dans le quotidien chypriote turc **Kıbrıs** du 2 juin 1999).
9. Entretien avec Alpay Durduran le 4 mai 1999 à Nicosie.
10. Selon Rauf Denktash, **The Cyprus Triangle**, New York, the Office of the TRNC, 1988, p. 116.
11. Voir la requête adressée à la Commission européenne des droits de l'homme (requête No. 25781/94).

12. Lors d'un discours (14 avril 1989), il avance ce chiffre pour la période 1974-1989, mais il reprend le même chiffre pour la période 1975-1995 dans le quotidien **Yenidüzen** du 26 janvier 1996.
13. Estimations de responsables associatifs chypriotes turcs à Londres, entretiens effectués en janvier 1999.
14. Faisant de la zone nord à la fois une terre d'émigration et d'immigration.
15. Voir le quotidien **Kıbrıs** du 11 février 1992.
16. Ce journaliste, favorable au projet fédéral et au départ des colons turcs, aurait eu des révélations à faire sur les pratiques des autorités de la « KKTC » et sur des trafics d'antiquités grecques volées en zone nord. Il a été assassiné le 6 juillet 1996. 6 000 personnes ont suivi ses funérailles dont les dirigeants politiques Mehmet Ali Talat, Özker Özgür, Mustafa Akıncı, Alpay Durduran (**Friends of Cyprus Report** n° 39, Autumn 1996).
17. **Le Monde** du 14 mai 1998.
18. **Le Monde** du 28 juillet 2000.
19. **Hürriyet** du 29 juillet 2000.
20. **Hürriyet** du 31 juillet 2000.
21. Entretien avec Mümtaz Soysal le 4 juin 1999 à Ankara.
22. Entretien avec Erol Manisalı le 15 avril 1999 à Istanbul.
23. Erol Manisalı, **Cyprus, Yesterday and Today**, Istanbul, Der, 2000, p. 167.
24. Entretien avec Mustafa Akıncı le 10 mai 1999 à Nicosie.
25. Entretien avec Mehmet Ali Talat, le 5 mai 1999 à Nicosie.
26. Entretien avec Alpay Durduran, le 4 mai 1999 à Nicosie.
27. Entretien avec Mustafa Damdelem le 10 mai 1999 à Nicosie, et son livre **Scenarios to the Cyprus Problem, European Union and Sustainable Peace**, Nicosie, publié à compte d'auteur, 1998, 74 p.